

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

Compte rendu de la réunion du 21 septembre 2006

Date 21/09/06	Lieu : DIREN PACA	Heure : 9 h 30	Compte rendu approuvé le : 30/11/06
---------------	-------------------	----------------	-------------------------------------

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DIREN):

- Documents relatifs aux cinq DOCOB présentés en séance.

Documents diffusés en séance :

- La lettre de N2000 en PACA (éditorial du Président du CSRPN)
- Note de cadrage rapporteur : Document de travail
- Rôle du CSRPN dans le cadre de l'élaboration des DOCOB : Note de cadrage
- Programme de travail 4^{ème} trimestre : prévisionnel NATURA 2000
- Données naturalistes : capitalisation des observations de terrain

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Compte rendu du groupe de travail « diagnostic écologique FR9301530 » du 06/07/2006
- Avis N° 2006 – 6
- Avis N° 2006 – 7
- Avis N° 2006 - 8

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Programme NATURA 2000
 - ✓ Pour avis : le document d'objectifs des deux sites NATURA :
 - FR 93 01530 Cheval Blanc
 - FR 93 01540 Gorges de Trévans
 - ✓ Pour information : la mise en œuvre d'actions de gestion sur deux sites NATURA :
 - FR 93 01535 : Montagne de Val Haut
 - FR 93 01537 : Montagne de Lure
 - ✓ Pour avis : le document d'objectifs de la partie Plaine des Maures (sites NATURA FR 93 01622 + FR 93 10110) : partie gestion
 - ✓ Débat sur la contribution du CSRPN à l'examen des DOCOB.
- Informations diverses
 - ✓ Aménagement de la zone industrialo-portuaire de Fos : plan de gestion des espaces naturels (Port Autonome de Marseille)
 - ✓ Données naturalistes : capitalisation des observations de terrain
 - ✓ Prochaine réunion / programme dernier trimestre

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. ALZIAR G.
M. BARBERO M.
Mme BELLAN-SANTINI D.
M. CHEYLAN G. (AM)
M. COROT D. (M)
M. ROUSSET C.
M. MAUREL N.

M. MEDAIL F. (AM)
M. MEURET M.
M. MOUTTE P.
M. GRILLAS P.
Mme BERNARD-LAURENT A.
M. MAGNIN F. (AM)

Membres du CSRPN non présents :

M. QUEZEL P. (excusé)
M. FRANCOUR P. (excusé)
M. VIDAL E. (excusé)
M. DALMAS J.P (excusé)
M. VERLAQUE M. (excusé)

M. COSSON E. (excusé)
M. ORSINI P. (excusé)
M. KOUYOUMONTZAKIS G.
M. CHAPPAZ R.
M. DUMONT B.

Également présents :

DIREN : Mme MEYER D. ; M. HARENG D.; M. SALLES J.M; .
FOUCHIER F.
ONF 04: M. BERTHOUBE J.E.; M. REBOUL D.
ONF 83 : M. GUICHETEAU D.
DDAF 04 : M. JOANNELLE Ph.
DDAF 83 : M. NOUALS D.

Excusés :

Conseil Régional : M. GONDOLO

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 30 mai 2006 est adopté sans modifications.

Sur l'initiative de la DIREN, une réunion sera organisée pour prolonger les échanges sur l'herbier de posidonies de la rade d'Hyères (conservation, réglementation, usages). Seront associés : les « marins » du CSRPN et le président, le PN de Port-Cros, le délégué de façade.

2. Présentation de deux documents d'objectifs (DOCOB) en 04

- **DOCOB du site FR9301530 « CHEVAL BLANC - MONTAGNE DES BOULES - BARRE DES DOORBES » relevant de la Directive Habitats**

Opérateur : ONF 04 (présenté par J.E. BERTHOUBE et D. REBOUL)

Rapporteur scientifique : Marcel BARBERO

➤ Présentation par l'opérateur du volet « diagnostic écologique et enjeux de conservation ».

Remarques formulées (en complément de celles mentionnées dans le compte-rendu du groupe de travail du 06/07/2006) :

- Dans les listes d'espèces présentes sur le site, préciser pour chaque espèce s'il s'agit d'une information tirée de la bibliographie ou bien d'observations récentes. Certaines données semblent douteuses, ou anciennes.
- Dans la description méthodologique des inventaires biologiques, dresser un bilan des connaissances acquises sur le site, en insistant notamment sur les données manquantes et qui mériteraient des inventaires complémentaires.

Validation par le CSRPN du volet « diagnostic écologique et enjeux de conservation », en félicitant l'opérateur par la qualité scientifique du travail réalisé, notamment pour la cartographie des habitats.

➤ Présentation par l'opérateur du volet « gestion ».

Remarques formulées :

- Habitat 9560 « bois sud-alpiens de Genévrier thurifère » : dans la description du patrimoine naturel, cet habitat est présenté dans la rubrique « forêts », alors qu'il est considéré comme un « milieu ouvert » dans la partie gestion. Argumenter ce dernier choix.
- Brûlages dirigés : il est proposé de basculer le texte présentant cette pratique du paragraphe « incendies » au paragraphe « agriculture et pastoralisme », car les brûlages dirigés sont surtout pratiqués par les éleveurs et ne doivent pas être confondus avec les incendies.
- Objectif n°2 : dans l'intitulé, remplacer « forêts de pente » par « Tillaie-Erabraie ».

Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2006-6 joint) : le Conseil, compte tenu des remarques formulées par le groupe de travail du 06/07/2006 complétées des remarques précédentes, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Les membres du conseil mandatent M. BARBERO pour valider le document final avec l'appui de la DDAF pour les mesures de gestion.

- **DOCOB du site FR9301540 « GORGES DE TREVANS-MONTDENIER-MOURRE DE CHANIER » relevant de la Directive Habitats**

Opérateur : ONF 04 (présenté par J.E. BERTHOUBE et D. REBOUL)

Rapporteur scientifique : Alain ARCHILOQUE

Le volet « diagnostic écologique et enjeux de conservation » a déjà été examiné par le CSRPN, le 25 septembre 2001. La présente séance vise à présenter le volet « gestion », après un bref rappel des enjeux de conservation du site.

➤ Présentation par l'opérateur du volet « gestion ».

Remarques formulées :

- Tétras lyre : cette espèce fait l'objet d'un long exposé. Or elle relève de la directive Oiseaux, non concernée dans ce DOCOB. Cette espèce constituant un bon indicateur de l'évolution du milieu (landes d'altitude), il peut être pertinent de la prendre en compte mais elle devra être présentée en annexe, afin d'alléger le texte principal.
- De nombreuses erreurs de dactylographie gênent la lecture et devront être corrigées.

Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2006-7 joint) : le Conseil, compte tenu des remarques formulées par le CSRPN du 25/09/2001 complétées des remarques précédentes sur le volet gestion, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Les membres du conseil mandatent M. BARBERO pour valider le document final avec l'appui de la DDAF pour les mesures de gestion.

3. la mise en œuvre d'actions de gestion sur deux sites des Alpes de Haute Provence:

- FR 93 01535 « MONTAGNE DE VAL HAUT - CLUES DE BARLES - CLUES DE VERDACHE »
- FR 93 01537 « MONTAGNE DE LURE »

Suite à leur approbation par le Préfet, les documents d'objectifs de ces deux sites (directive Habitats) sont entrés en phase de mise en œuvre. L'ONF 04, structure animatrice, présente, pour information du CSRPN, un bilan succinct des premières actions qui ont pu être réalisées ou qui sont en projet.

LIFE Vipère d'Orsini : Dans le prolongement de l'examen des DOCOB des 4 sites Natura 2000, l'ONF 04 fait une rapide présentation du programme LIFE Vipère d'Orsini. Ce programme permettra d'intervenir sur 7 sites NATURA 2000. Les mesures de gestion seront également favorables aux autres espèces de milieux ouverts.

Marcel BARBERO propose que ce thème transversal soit présenté de manière plus détaillée lors d'une séance ultérieure du CSRPN.

4. le document d'objectifs de la partie Plaine des Maures (sites NATURA FR 93 01622 + FR 93 10110) : volet gestion

Opérateur : Office National des Forêts 83 (présenté par D. GUICHETEAU)

Rapporteurs scientifiques : Marcel BARBERO et Philippe ORSINI

Le volet « diagnostic écologique, enjeux et objectifs de conservation » a déjà été examiné par le CSRPN, le 22 novembre 2005. La présente séance vise à présenter le volet « gestion », après un bref rappel des enjeux de conservation du site.

➤ Présentation par l'opérateur du volet « gestion ».

Remarques formulées :

- débat sur l'opportunité du brûlage dirigé. Dans ce document, le brûlage dirigé a été considéré comme une des modalités de réouverture du milieu. Cette pratique est restreinte à certaines situations particulières, et fait l'objet d'un encadrement drastique par les pompiers.
- Mesure innovante concernant la Tortue d'Hermann : la mesure vise à conditionner les autorisations de défrichement (sur certains secteurs) à la création et l'entretien de lisières d'interface ou de corridors favorables aux tortues. Cette mesure qui rentre dans le champ de la circulaire de gestion du 24/12/04 (annexe V, mesure F 27 013) fait l'objet d'un cahier des charges particulier décrit dans la fiche mesure, devant être soumis à l'avis du CSRPN. Sur ce point, le CSRPN mandate Marcel BARBERO, rapporteur scientifique, qui formulera une réponse écrite à l'opérateur et validera le protocole de la mesure.
- Qualité de l'eau : Claude ROUSSET a pu constater récemment (après analyse physico-chimique) que certaines rivières des Maures présentent un fort taux en carbonates malgré un contexte fortement siliceux (du aux apports par le canal de Provence). Ces eaux sont utilisées pour l'irrigation, ce qui pourrait à terme affecter l'équilibre physico-chimique des sols, donc de la flore et la faune associés. Ce point mériterait d'être signalé dans le DOCOB.

Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2006-8 joint) : le Conseil, compte tenu des remarques formulées sur le volet gestion, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Les membres du conseil mandatent M. BARBERO pour valider le document final avec l'appui de la DDAF pour les mesures de gestion.

5. La contribution du CSRPN à l'examen des DOCOB

François FOUCHIER présente un projet de note de cadrage, définissant les rôles du CSRPN pour l'examen des DOCOB. Ces nouvelles modalités d'organisation visent à alléger la procédure actuelle qui, en l'état, impliquerait une quinzaine d'années de travail pour examiner les DOCOB sur l'ensemble de la région (approximation réalisée en tenant compte du nombre de DOCOB restant à élaborer et de la fréquence des réunions du CSRPN plénier). Afin de réduire ce délai, il est proposé de :

- Soumettre le volet « diagnostic écologique » à l'avis du CSRPN après examen par un groupe de travail restreint ;
- Soumettre le volet « enjeux et objectifs de conservation » à l'avis du CSRPN lors d'une séance plénière ;
- Présenter le volet « plan d'action » (= objectifs, stratégie et mesures de gestion) au CSRPN pour observations individuelles par écrit, après dépôt des documents sur l'extranet CSRPN. Si nécessaire, en fonction de l'importance des remarques, un débat en séance plénière sera organisé.

Ce projet de note de cadrage est remis aux participants, accompagné d'un projet de document définissant plus particulièrement les rôles du rapporteur scientifique (ces documents sont

téléchargeables sur l'extranet CSRPN). Les membres du CSRPN peuvent faire remonter leurs observations à la DIREN (assistance-natura@paca.ecologie.gouv.fr), qui les synthétisera et les présentera lors de la prochaine séance plénière.

Un premier échange fait ressortir les points suivants :

- la charge importante nécessite de trouver une organisation alternative
- pour certains la légitimité du conseil est essentielle sur les aspects inventaires et enjeux de conservation, pour d'autres le débat sur la gestion est primordial
- le problème de la charge de travail demandée aux rapporteurs et de l'absence de moyens de fonctionnement
- l'intérêt de débattre de problématiques communes à plusieurs sites comme les milieux ouverts, les milieux forestiers, les zones humides...

6. Informations diverses

- ✓ Aménagement de la zone industrialo-portuaire de Fos : plan de gestion des espaces naturels (Port Autonome de Marseille).

Avec son accord, P. Grillas est mandaté par le CSRPN pour suivre les études en cours.

- ✓ Réflexions sur les mesures compensatoires :

On constate qu'en général les propositions de mesures compensatoires sont faibles, voire non appropriées. On peut avoir plus d'ambition, et formuler des propositions plus dynamiques (recherches appliquées, actions sur autres terrains, ...) . La DIREN a initié un travail sur ce sujet. De même la commission flore du CNPN a souhaité un bilan au niveau national.

- ✓ Données naturalistes : capitalisation des observations de terrain

LA DIREN PACA a préparé un format standard de données pour récupérer et capitaliser les observations de terrains (portant sur les espèces et habitats) réalisées dans le cadre des études qu'elle contribue à financer. Dorénavant un article spécifique et un formulaire de saisie figureront dans les cahiers des charges DIREN et sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA. Cette action sera proposée aux membres du pôle Environnement et Développement durable. Ces données, acquises sur fonds publics, deviennent des données publiques. A terme, l'organisation régionale des données naturalistes permettra la gestion de ces données par des partenaires techniques conventionnés (ex : Conservatoires Botaniques pour les données flore), dans le respect des auteurs et de la sensibilité des données.

- ✓ Programme CSRPN – Natura 2000 dernier trimestre : présentation du programme remis en séance du dernier trimestre 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17 H 15

Secrétaire de séance : DIREN

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

Signé

Signé

La prochaine réunion est fixée le 30 novembre 2006 à partir de 9 h 30, à la DIREN